

## **CONSIGNE DE NAVIGABILITE**

définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'incapacité au vol de l'aéronef concerné.*

### HELICOPTERES AEROSPATIALE DAUPHIN SA 365 N

#### Surveillance des carénages tournants et du corps de moyeu rotor arrière

La présente consigne de navigabilité s'applique aux hélicoptères SA 365 N équipés :

1/- des carénages tournants références :

- 360A33.1033.01 à .05
- 360A33.1034.20 à .27
- 360A33.1080.00 à .05
- 360A33.1081.00 à .05

2/- du corps de moyeu rotor arrière référence 360A33.1010.02 à .15

Suite à plusieurs cas de criques décelées sur carénages tournants et sur corps de moyeu, les mesures prescrites par le Service Bulletin AEROSPATIALE SA 365 N No 05-03 sont rendues impératives et devront être appliquées dans les 50 h de fonctionnement suivant la date d'entrée en vigueur de la présente consigne de navigabilité puis, par la suite, à des intervalles ne dépassant pas 150 h de fonctionnement.

Déposer et remplacer avant tout vol toute pièce trouvée criquée lors de l'une des inspections prescrites ci-dessus.

**Nota :** Les mesures prescrites par la présente consigne de navigabilité s'ajoutent à celles qui ont déjà été rendues impératives par insertion dans le manuel d'entretien SA 365 N, Chapitre 5.99 "Limitations de Navigabilité", à savoir :

- Vérification visuelle quotidienne pour recherche de criques sur les carénages internes et externes, en particulier dans la zone de passage de chaque pied de pale (selon carte de travail n° 05.21.00.603 du MET).
- Vérification visuelle, après dépose de la porte de visite sur carénage externe, pour recherche de criques sur la collerette du corps de moyeu assurant la reprise du carénage externe, en particulier au niveau des points de fixation (selon carte de travail n° 64.20.00.601 du MET).

Cf. : Service Bulletin AEROSPATIALE SA 365 N No 05-03

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 14 DECEMBRE 1983

Date : 7.12.1983

HELICOPTERES AEROSPATIALE DAUPHIN  
SA 365 N

Réf. : 83-201-5(B)